



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Pavillon Marquette et personnes âgées en ressources intermédiaires — Cela pourrait encore arriver et le RPCU le déplore

MONTREAL, le 6 juin 2011/CNW Telbec/ — Le Regroupement provincial des comités des usagers et son président, Monsieur Claude Ménard, déplorent les faits relatés dans le rapport sur le Pavillon Marquette et s'indignent que le conseil d'administration du CSSS Jeanne-Mance, la direction de l'établissement ainsi que l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal n'aient pas été plus vigilants dans ce dossier et dans celui des ressources intermédiaires en général. Les membres du conseil d'administration du RPCU sont solidaires et de tout cœur avec les victimes du Pavillon Marquette, des personnes âgées démunies, qui ont dû subir de mauvaises pratiques et endurer des conditions de vie inacceptables.

« Rien ne changera si le gouvernement du Québec ne met pas en place un filet de protection pour les personnes vivant en ressources intermédiaires (RI) ou en résidence privée » a indiqué Monsieur Pierre Blain, directeur général du Regroupement provincial des comités des usagers. *« Pourtant, notre organisme est le seul qui a abordé cette question lors de la Commission parlementaire sur la gouvernance dans le réseau de la santé et des services sociaux le 15 mars dernier. Malheureusement, nos propositions n'ont pas été retenues, mais il n'est pas trop tard, car le projet de loi 127 n'a pas encore été adopté ».*

Les enquêteurs, dans leur rapport, soulignent que le comité des usagers du CSSS Jeanne-Mance n'a pas défendu les droits des usagers du Pavillon Marquette. Pourtant, la situation est tout autre, car ce sont les conseils d'administration des établissements qui souvent empêchent les comités des usagers de faire leur travail. En effet, c'est le conseil d'administration de l'établissement qui détermine les clientèles desservies par le comité des usagers et, dans le cas du Pavillon Marquette, cette clientèle n'était pas identifiée de façon distincte.

« Il est donc inexact de dire que c'était la responsabilité du comité des usagers d'agir » a indiqué Monsieur Marc Rochefort, président du Comité des usagers du CSSS Jeanne-Mance. *« Le comité des usagers du CSSS Jeanne-Mance a fait son travail avec les limites imposées ».*

Il y a plusieurs autres cas semblables actuellement à Montréal où les directions d'établissements empêchent les comités des usagers d'agir et cela peut conduire à des abus. Les établissements et l'Agence de la santé se ferment les yeux. Ce sujet fera l'objet d'une attention particulière lors de la rencontre de la Table sectorielle des comités des usagers des CSSS de l'Île de Montréal - RPCU.

Malgré des demandes répétées, la ministre Dominique Vien n'a pas encore accepté de rencontrer les membres du Regroupement provincial des comités des usagers afin de discuter de la situation des mécanismes de protection pour les personnes âgées en résidence, autant celles en ressources intermédiaires que privées.

Les comités des usagers et de résidents des établissements de santé et des services sociaux ont été créés pour être les gardiens des droits des usagers. Le Regroupement provincial des comités des usagers représente les 594 comités des usagers et de résidents dont les membres travaillent bénévolement à l'amélioration de la qualité des services.

-30-

Renseignements:

Pierre Blain
Directeur général du RPCU

514 436-3744/ pblain.rpcu@hotmail.com

Marc Rochefort
Président du Comité des usagers
du CSSS Jeanne-Mance
514 861-9331 poste 8356